

COMMISSION des  
AFFAIRES SOCIALES

Les Rapporteurs

PARIS, le 25 juillet 2016

Monsieur le Ministre,

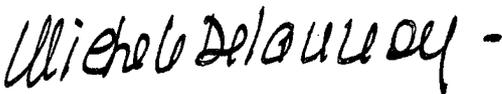
Comme vous le savez, le tabac est une hécatombe financière et sanitaire. Il tue 220 citoyens français chaque jour et coûte, pour les seules dépenses sanitaires 25,88 milliards d'Euros par an aux comptes de la Sécurité sociale, alors que les taxes ne rapportent que 14 milliards d'Euros.

Comme rapporteurs des parties recettes et dépenses du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), nous vous alertons sur **l'urgence de prendre des mesures visant à augmenter sensiblement les prix du tabac**, et en premier lieu du tabac à rouler, porte d'entrée des jeunes dans le tabagisme. Les derniers chiffres montrent une forte hausse des ventes de tabac à rouler, entre janvier 2016 et avril 2016, elle représente +3,5% pour s'établir à 792 tonnes (Réf. *Tableau de bord, OFDT*). Or la fiscalité du tabac à rouler est d'environ 30% plus basse par rapport aux cigarettes industrielles.

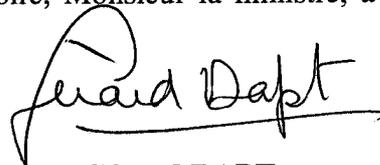
De plus, le rapport de la CNAMts Charges et produits, publié le 8 juillet, insiste sur le poids médico-économique croissant du tabac, et souligne que l'augmentation des prix est la mesure la plus efficace pour réduire les inégalités de santé (Réf *Rapport CNAM* p. 65 à 75)

Le dernier PLFSS de cette législature doit être l'occasion d'amorcer une hausse des prix significative de ces produits, mesure unanimement et scientifiquement reconnue comme la plus efficace pour la prévention du tabagisme.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur la ministre, à l'assurance de notre haute considération.



**Michèle DELAUNAY**  
Députée de la Gironde



**Gérard BAPT**  
Député de Haute-Garonne

M. Christian ECKERT  
Secrétaire d'État chargé du Budget  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS

COMMISSION des  
AFFAIRES SOCIALES

Les Rapporteurs

PARIS, le 25 juillet 2016

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, le tabac est une hécatombe financière et sanitaire. Il tue 220 citoyens français chaque jour et coûte, pour les seules dépenses sanitaires 25,88 milliards d'Euros par an aux comptes de la Sécurité sociale, alors que les taxes ne rapportent que 14 milliards d'Euros.

Comme rapporteurs des parties recettes et dépenses du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), nous vous alertons sur **l'urgence de prendre des mesures visant à augmenter sensiblement les prix du tabac**, et en premier lieu du tabac à rouler, porte d'entrée des jeunes dans le tabagisme. Les derniers chiffres montrent une forte hausse des ventes de tabac à rouler, entre janvier 2016 et avril 2016, elle représente +3,5% pour s'établir à 792 tonnes (Réf. *Tableau de bord, OFDT*). Or la fiscalité du tabac à rouler est d'environ 30% plus basse par rapport aux cigarettes industrielles.

De plus, le rapport de la CNAMts Charges et produits, publié le 8 juillet, insiste sur le poids médico-économique croissant du tabac, et souligne que l'augmentation des prix est la mesure la plus efficace pour réduire les inégalités de santé (Réf *Rapport CNAM* p. 65 à 75)

Le dernier PLFSS de cette législature doit être l'occasion d'amorcer une hausse des prix significative de ces produits, mesure unanimement et scientifiquement reconnue comme la plus efficace pour la prévention du tabagisme.

En vous remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur la ministre, à l'assurance de notre haute considération.



**Michèle DELAUNAY**  
Députée de la Gironde



**Gérard BAPT**  
Député de Haute-Garonne

M. Michel SAPIN  
Ministre des Finances et des comptes publics  
139, rue de Bercy  
75012 PARIS